

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_173

Objet : Débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols

Séance du mardi douze novembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (56) :

Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à César STORET - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Emidia KOCH - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Jacques NUNS à Samuel BEVER - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Anne DECOOL à Sandrine KEIGNAERT - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Christian BELYNCK à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' at the top and 'CŒUR DE FLANDRE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star, with the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' below it.

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_173

Objet : Débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2231-1 et R.2231-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience ;

Vu la Loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération, dénommée Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) dans sa dernière version applicable ;

Considérant que le Président de Cœur de Flandre aggro doit établir au moins une fois tous les trois ans un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire et que ce rapport doit faire l'objet d'un débat en conseil communautaire ;

L'objectif de ce rapport est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette), à horizon 2050.

Dans l'attente d'un observatoire local géré par l'AGUR, ce premier rapport a été élaboré sur la base des chiffres nationaux de référence de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, données produites par l'observatoire national de l'artificialisation et basées sur les fichiers fonciers.

Il couvre la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2021, et sert de base de référence pour la trajectoire ZAN, à savoir une réduction significative de la consommation foncière pour la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente (50 % au niveau national, près de 64 % pour notre territoire au regard du projet de SRADDET).

Pour Cœur de Flandre aggro, ce sont près de 400 hectares qui ont été consommés sur la période 2011-2020, dédiés pour 67 % à l'habitat, 20 % à l'activité, 8 % aux infrastructures (et 5 % en mixte ou inconnu). Le rapport, joint en annexe de la présente délibération, détaille ces données.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la présentation et du débat relatif au rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de Cœur de Flandre agglo,
- d'autoriser le Président à communiquer le rapport relatif à l'artificialisation des sols :
 - au Préfet de la Région Hauts-de-France
 - au Président du Conseil Régional des Hauts-de-France
 - à la Présidente du Syndicat Mixte Flandre Lys
 - aux Maires des 50 communes de Cœur de Flandre agglo.

Vote :

Pour : 75

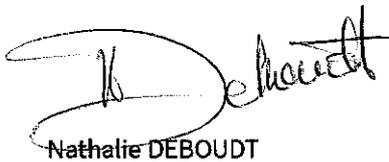
Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

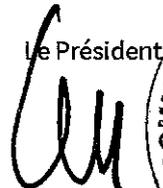
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,


Nathalie DEBOUDT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 12 novembre 2024,
Pour extrait certifié conforme

Le Président


Valentin BELLEVA

